

## Compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2025

Présents : Élodie PASQUET, Caroline BESNIER, David BESMIER, Christopher STONHAM, Aurélie Hector CUADRADO RICA, Hector CUADRADO RICA, FENOLLOSA, Isabelle CLAUDE-RUSSO, Arnaud DUMOULIN, Clément DUMOULIN, Christian LE BARON, Thomas LE BATARD, Nathalie MÉTIVIER, Mickaël RAULT.

Absents : Arnaud SAINT-JAMES a donné son pouvoir à Elodie PASQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DUMOULIN

### **Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2025 ;**

Élodie PASQUET demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 28 avril 2025 : aucune remarque n'est formulée.

**Les conseillers municipaux, présents lors du conseil municipal du 28 avril 2025, approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.**

### **Point n°2) Délibération relative à la suppression de la zone de préemption départementale du site archéologique de Vieux ;**

Le Département souhaite supprimer le périmètre de la zone de préemption d'intérêt départemental de Vieux, et soumet au Conseil municipal le projet de modification de cette zone de préemption.

Inscrit au Schéma départemental des Espaces naturels sensibles approuvé par le Conseil Départemental du Calvados le 22 novembre 2004 et révisé lors de sa séance du 5 février 2018, l'Espace Naturel Sensible de Vieux est reconnu essentiellement pour son intérêt archéologique. Il est constitué de cultures, de prairies sèches bocagères, de vestiges archéologiques et d'un musée dédié. Il est entièrement situé à Vieux.

Le Département souhaite supprimer ce périmètre de préemption d'intérêt départemental, afin de mieux centrer son action sur les espaces naturels sensibles du Département aux enjeux biologiques de patrimoine naturel.

La zone de préemption sur la commune de Vieux était initialement de 31,39 ha. Les parcelles supprimées sont les suivantes :

- Section AE : 0015, 0016, 0017, 0018, 0019, 0020, 0021, 0022, 0023, 0030, 0031, 0039, 0040, 0041, 0044, 0046, 0047, 0049, 0156, 0157, 0179, 0180
- Section AH : 0021, 0022, 0023, 0028, 0033, 0034, 0035, 0036, 0038, 0039, 0047, 0050, 0051, 0052, 0053, 0054, 0055, 0056, 0057, 0058, 0059, 0091, 0092, 0093, 0094, 0100, 0106, 0109, 0112, 0118, 0123, 0126

Comme prévu par l'article R.215-2, les plans de situation et de délimitation et la liste des parcelles correspondant à cette modification figurent en annexe à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir échangé, a décidé de reporter le vote dans l'attente de réponses à plusieurs interrogations adressées aux services et directions concernés.**

**Point n°3) Délibération autorisant Madame le Maire à signer un acte notarié avec le SDEC Energie – câble électrique souterrain (parcelle AC 155,169 et 175) ;**

Elodie PASQUET explique au Conseil Municipal que le SDEC Energie a sollicité la régularisation d'un protocole signé en 2019 (cours Carel) par le précédent propriétaire des parcelles cadastrées AC 155, 169 et 175 concernant l'installation d'un câble électrique souterrain.

Cette régularisation doit se faire par acte notarié, pour lequel il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer au nom de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'acte notarié réitérant le protocole de 2019 concernant l'installation d'un câble électrique souterrain sur les parcelles cadastrées AC 155, 169 et 175.**

**Dit que les frais afférents à cet acte seront pris en charge conformément aux termes convenus avec le SDEC Energie.**

**Charge Madame le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Point n°4) Point d'information sur le diagnostic d'aménagement de voiries ;**

Dossier de Hector à joindre en annexe

**Point n°5) Informations et questions diverses ;**

- **Constitution d'un groupe de travail** sur le contrat de la **salle polyvalente**. Le Conseil municipal souhaite profiter de travaux pour revoir la procédure de location de la salle polyvalente. Plusieurs pistes seront explorées, comme un forfait électricité estival et hivernal, comme y incorporer l'annexe ou créer un autre document, et la création de fiches pour utiliser le matériel (four, lave-vaisselle, rangement des chaises ...). **4 personnes : Aurélie FENOLLOSA, Caroline BESNIER, Arnaud DUMOULIN, Christopher STONHAM** vont constituer ce groupe.  
1<sup>er</sup> rdv à la salle polyvalente directement le 5 juin à 20h.
  - **rencontre le 16 juin** prochain à la mairie à 16h30 avec **Sonia de la Provoté** – Sénatrice du Calvados.
  - début des **travaux de réhabilitation** de la salle polyvalente au cours de la première semaine de juin.
  - Suite à un échange avec la mairie d'Esquay, il a été convenu d'un **don des systèmes de douche** des anciens vestiaires à la Mairie d'Esquay-Notre-Dame afin de les intégrer dans leurs vestiaires.
  - **Retour de l'agent technique** depuis le 19 mai 2025,
  - **Bulletin annuel** en cours, 2 articles sont trop longs et 1 manquant,
  - **CMJ : 2 actions prévues** : La première concerne le nettoyage des parterres de la rue Saint-Laurent **le 14 juin. Dès 10h30**, parents et enfants pourront outillés se retrouver place Tutella. La deuxième action aura lieu **le 5 juillet. De 10h à 12h**, il sera effectué par les jeunes, le nettoyage **du lavoir des Mareaux** afin de lui redonner son éclat de 2022, année de sa reconstruction.

Evènements à venir

- Fête des voisins le 23 mai,
- Tribu des 3 villages les 24 mai à Vieux + l'after
- Commémoration du 13 juin 1944 à 18h (nouveau cimetière),
- Vieux en fête le 27 juin.

Fin de la séance à 22h50.

Prochain conseil municipal lundi 16 juin à 20h00

Le Maire, Elodie PASQUET

Le secrétaire, Arnaud DUMOULIN